

223C1551
FR0000073272-FS0742

3 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SAFRAN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 octobre 2023, la société TCI Fund Management Limited¹ (7 Clifford Street, London W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 septembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société SAFRAN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 21 450 422 actions SAFRAN représentant 34 925 092 droits de vote, soit 5,02% du capital et 6,45% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
The Children's Investment Master Fund	20 683 584	4,84	34 158 254	6,31
CIFF Capital UK LP	766 838	0,18	766 838	0,14
Total TCI Fund Management Limited	21 450 422	5,02	34 925 092	6,45

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SAFRAN sur le marché.

¹ « *Private limited company* » enregistrée au Royaume-Uni et contrôlée par M. Chris Hohn, qui ne détient pas directement ou indirectement d'autres actions SAFRAN que celles faisant l'objet de la présente déclaration. TCI Fund Management Limited est un « *investment services provider* » qui agit pour le compte de The Children's Investment Master Fund et CIFF Capital UK LP et a le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées.

² Sur la base d'un capital composé de 427 260 541 actions représentant 541 525 633 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.